

SE DÉPLACER



VIVRE
ENSEMBLE

À VÉLO !

Aide à l'acquisition d'un vélo



Cette offre a pour but d'inciter les collégiens, les lycéens et tous les habitants de l'agglomération à se déplacer à vélo pour leurs trajets quotidiens.

Elle est réservée aux habitants de la Communauté urbaine de la Dunkerque à raison d'une aide par personne âgée de plus de 11 ans (ou collégien) et concerne tous les types de vélos neufs (classique, pliant, électrique, cargo...).

LES PRINCIPALES CONDITIONS *

- Achat de vélo neuf effectué **entre le 11 mai 2020 et le 31 décembre 2020**,
- **Chez un commerçant situé sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque**
- S'engager à utiliser le vélo pour les **déplacements quotidiens**

* Retrouvez les conditions complètes dans le dossier de demande d'aide.

LE MONTANT DE CETTE AIDE

- **Pour tous**, l'aide est de 80 €*.
- **Pour les personnes à faibles ressources** (bénéficiaires du RSA, de l'ASS), l'aide est de 150 €*.

* Sous réserve que le cumul des aides existantes ne dépasse pas le prix d'achat du vélo.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Retirer un dossier de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque, dans votre mairie ou télécharger le dossier sur www.communaute-urbaine-dunkerque.fr rubrique « Vie pratique » puis « Mobilité Transport » ou sur le site vivre-ensemble-apres.com.
- 2 Effectuer l'achat **chez un commerçant du territoire** de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- 3 Déposer ou envoyer le **dossier COMPLET** de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque **avec la facture d'achat au nom du demandeur**.
- 4 Versement de la participation financière **par mandat du comptable public sur votre compte** (3 mois maximum à compter de la date de dépôt du dossier complet).

Pour tout renseignement :

Contactez les services Voirie Mobilité au 03 28 25 92 70 ou voirie@tud.fr

vivre-ensemble-apres.com

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE